

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

La vérification annuelle des dispositifs antirefoulement du bâtiment de traitement des eaux usées, du garage municipal et de la caserne de sécurité incendie dans le cadre de la protection du réseau d'eau potable a été réalisée. Résolution 2016-09-200

Il a été résolu de procéder à l'achat de pièces mécaniques pour l'équipement de déneigement chez Équipements Sigma inc. de Mont-Joli, pour un montant de 2 585,94 \$, taxes en sus. L'entreprise offrait le plus bas prix. Résolution 2016-09-204

L'achat de 112 sacs d'asphalte froid pour les travaux publics a été autorisé. Résolution 2016-09-205

Un appel d'offres par voie d'invitation écrite concernant l'approvisionnement en produits pétroliers pour l'exercice 2016-2017 a été expédié à 3 entreprises. Résolution 2016-09-206

Le conseil a ratifié la proposition de services professionnels et honoraires de Tetra Tech QI inc. dans le cadre de travaux de drainage et de voirie sur la rue des Pins. Résolution 2016-09-208

Le conseil a ratifié l'acceptation du devis de l'appel d'offres sur invitation écrite, élaboré par Tetra Tech QI inc. dans le cadre des travaux à entreprendre pour régulariser la problématique de gel sur la conduite des eaux usées du secteur Ruisseau-Gagnon. Une demande de permis au ministère des Transports a été faite dans le cadre de ces travaux. Résolutions 2016-09-10 et 2016-09-2011

La réfection de la toiture des bâtiments abritant le puits et le réservoir d'eau potable a été effectuée par Ferblanterie de Matane inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 13 107,15 \$, taxes incluses. Résolution 2016-06-142

L'inspection par caméra des conduites d'égout du village a été effectuée par Can-Explore inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 13 170,10 \$, taxes en sus. Résolution 2016-06-143

Les travaux de voirie en 2016

La deuxième tournée de la niveleuse sur certains chemins en gravier se fera au cours des prochains jours ou semaines. La Municipalité et l'entrepreneur doivent agir en fonction de l'humeur de Dame Nature.

BABILLARD La vie communautaire

Club des 50 ans et plus

Soirée de danse

Samedi 22 octobre 2016, dès 20 h

Chevaliers de Colomb

Déjeuner-brunch

Dimanche 23 octobre 2016, dès 8 h

Le lundi en après-midi et le vendredi en soirée,

venez vous divertir en agréable compagnie.

Jeux de société et jeux de cartes

Détente assurée!

Ces activités se déroulent au centre communautaire.

2, rue de la Fabrique

Bibliothèque municipale

Responsable : Mme Paulette Dugas : 418 224-3721



Heures d'ouverture

Lundi : 18 h 30 à 20 h

Mardi : 14 h à 16 h

« Un livre,

c'est le symbole mondial du progrès social. »

Séance ordinaire du conseil municipal

La prochaine séance ordinaire se tiendra

le lundi 3 octobre 2016, 19 h 30

Séance de la MRC, 26 octobre 2016, 20 h



Municipalité de Saint-René-de-Matane

178, avenue Saint-René - C. P. 58 - Saint-René-de-Matane - G0J 3E0

Courriel : st-renedematane@lamatane.ca

Tél. : 418 224-3306

Télec. : 418 224-3259

Bulletin d'information municipale

Septembre 2016 - 51^e numéro

Le Service de l'administration informe...

La Municipalité a fait inclure Loisir Groupe CommuEauTerre à titre d'assuré additionnel en responsabilité civile, à sa police d'assurance. La Municipalité a demandé à cet organisme de lui transmettre les résultats financiers de l'édition de juillet 2016 du Festival du saumon. Résolutions 2016-09-202 et 2016-09-203

Dans le cadre de la négociation de la première convention collective des employés municipaux, une résolution a été adoptée à la majorité des conseillers pour l'embauche de M. Roger Vaillancourt à titre de négociateur unique pour la Municipalité. Le maire a utilisé son droit de veto sur cette résolution. Résolution 2016-09-209

Le conseil a autorisé la transmission de 3 dossiers délinquants à la réglementation d'urbanisme au procureur de la Municipalité. Résolution 2016-09-213

Le conseil a adopté les règlements 2016-14 et 2016-15 relatifs aux codes d'éthiques des élus et des employés. Résolution 2016-09-2014 et 2016-09-2015

Le conseil a confirmé sa participation financière dans le cadre du programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 relativement au projet « Amélioration du centre communautaire ». Résolution 2016-09-216

Le conseil a confirmé sa participation matérielle au projet « Déploiement des centres de jour communautaires » de Relais Santé Matane. Résolution 2016-09-217

Une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales a été déposée. Résolution 2016-09-218

Deux dérogations mineures ont été accordées. Résolutions 2016-09-219 et 2016-09-220

Un plan de développement résidentiel pour le territoire de Saint-René-de-Matane sera élaboré. Résolution 2016-09-221

M. le maire Harold Chassé a été désigné à titre de représentant de la Municipalité sur le comité consultatif sur les équipements et infrastructures à caractère supralocal de la Matanie. Résolution 2016-09-222

Le conseil a mandaté Tetra Tech QI inc. pour la préparation et la transmission d'une demande d'aide financière dans le volet du « Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du programme RRRL ». Résolution 2016-09-223

Un programme de prévention en santé et sécurité au travail sera élaboré par Gestion PMI. Résolution 2016-09-224

Le conseil a fait parvenir une demande à la MRC de La Matanie lui demandant de revoir les critères d'admissibilité dans le cadre du programme RénoRégion pour les propriétés situées en zone inondable.

Le conseil a adjugé en faveur de l'entreprise Les Excavations Léon Chouinard et Fils Itée, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat concernant la « Location de machinerie, main-d'œuvre et signalisation de chantier – Route 195, chaînage 27 + 135 » pour régulariser la problématique de gel sur la conduite des eaux usées du secteur Ruisseau-Gagnon. Résolution 2016-09-228

MRC de La Matanie - Transport collectif

Service offert en alternance du mercredi au samedi dans les municipalités rurales de La Matanie. Il est important de faire les réservations la veille.

Pour information ou réservation : 418 566-2001

Montez à bord!

COMPTE DE TAXES

Ne pas oublier que le 3^e versement des taxes de 2016 est venu à l'échéance depuis le 22 septembre dernier. Ce qui veut dire que des intérêts vous seront chargés.

Congé férié - Bureau fermé

Le lundi 10 octobre 2016, **fête de l'Action de grâce**

Bon congé!

PROGRAMME RÉNORÉGION

Prenez note que si vous désirez faire une demande d'aide financière dans le cadre du Programme RénoRégion, vous avez jusqu'au **5 octobre 2016** pour déposer votre formulaire. Ce programme est administré par la MRC de La Matanie.

Matière à réflexion... La survie de la patinoire...

La saison hivernale, qu'on le veuille ou non, sera bientôt à nos portes.

Et si on vous jasait de la mise en fonction de la patinoire pour cette belle saison froide. Toute la population peut jouer de cette infrastructure municipale.

Un appel de solidarité citoyenne est lancé. Qui osera s'impliquer afin que cette patinoire soit en fonction pour le plaisir des jeunes et moins jeunes?

Le développement de notre municipalité peut être l'affaire des citoyens et citoyennes. L'esprit communautaire est-il présent à Saint-René?

Nous lançons un appel à la population. Le conseil municipal peut-il compter sur l'appui de la population afin qu'au cours de l'hiver 2016-2017 on puisse voir les jeunes s'amuser au grand air sous la supervision de quelques adultes, heureux de les voir patiner, rire, jouer au hockey, prendre l'air, se faire de beaux souvenirs de leur jeunesse.

La rondelle est dans votre camp. La partie est commencée...

Municipalité : 418 224-3306

M. Rémi Fortin : 418 224-3109

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE... - ...EN JOURNÉE ET/OU EN SOIRÉE - SEPTEMBRE 2016

1^{er} septembre : Comité intermunicipal d'élimination des déchets et comité des équipements supralocaux - Rencontre de travail - Matane - Journée - Maire et DG

14 septembre : ADMQ - Colloque de zone - Saint-Anaclet-de-Lessard - Journée - DG

Plan de gestion des matières résiduelles - Rencontre à la MRC - Matane - 19 h - Maire

20 septembre : Rencontre avec le Service régional de prévention incendie - MRC - Matane - 13 h 30 - Maire et DG

Rencontre avec des citoyens - Réglementation d'urbanisme - Saint-René - 18 h 30 - Maire, 4 conseillers, Olivier Banville, Matthieu Déborbe et DG

Séance extraordinaire - 19 h 30 - Élus et DG

21 septembre : Conférence téléphonique - ADMQ - 9 h à 11 h - DG

22 septembre : Rencontres avec des citoyens - Réglementation d'urbanisme - Saint-René - 10 h - Un conseiller, Olivier Banville, Matthieu Déborbe et DG

26 septembre : Rencontre avec des citoyens - Réglementation d'urbanisme - Saint-René - 18 h - Maire, 2 conseillers, Olivier Banville, Matthieu Déborbe et DG

28, 29 et 30 septembre : Participation du maire au congrès de la Fédération québécoise des municipalités - Québec

3 octobre : Rencontre de travail préparatoire à la séance d'octobre du conseil - 18 h - Élus et DG

Séance ordinaire - 19 h 30 - élus et DG



SERVICE DE COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Matières acceptées dans le bac de récupération

Papier et carton ↪ journaux, circulaires, revues : **NE LES METTEZ PAS DANS DES SACS DE PLASTIQUE. LAISSER LES LIBRES DANS LE BAC**

↪ feuilles, enveloppes et sacs de papier

↪ livres, annuaires téléphoniques, catalogues

↪ rouleaux de carton, boîtes de carton, boîtes d'œufs, cartons de lait et de jus à pignon, contenants aseptiques (type Tetra Pak)

Plastique ↪ bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène

personnelle et d'entretien ménager identifiés par ce symbole : . Au milieu du symbole vous retrouvez les chiffres 1, 2, 3, 4, 5 ou 7

↪ bouchons et couvercles ↪ sacs et pellicules d'emballage

Verre ↪ bouteilles et pots, peu importe la couleur

N'oubliez pas de les rincer!

Métal ↪ papier et contenants d'aluminium, bouteilles et canettes d'aluminium, boîtes de conserve, bouchons et couvercles

Saviez-vous...

Le gouvernement du Québec a décrété que, sur tous les édifices relevant de son autorité : ministères, sociétés, écoles ainsi que sur les hôtels de ville, le drapeau du Québec doit occuper la place d'honneur (Loi sur le drapeau et les emblèmes du Québec, chapitre D-12.1, a. 2 et 6

Le décret stipule également que le fleurdéliné doit être en bon état et avoir le format international courant, soit une largeur et une longueur qui sont dans une proportion de deux sur trois.

Il est de la responsabilité des administrateurs publics de demeurer vigilants à cet égard et d'utiliser des drapeaux en bon état et de format réglementaire.

Moment de réflexion



« Reconnaître ses torts est une qualité rare »

« Les paroles restent petites quand l'exemple est absent »